

[Bilan quinquennat] « La CVEC, une révolution encore à appréhender » (vice-présidents vie étudiante)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°246631 - Publié le 29/03/2022 à 11:52

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 01/04/2022 à 10:33



Laurence Canteri et Laurent Bordet - © Université de Lorraine/Université d'Angers

« La grande nouveauté de ce quinquennat a été la création de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) en 2018. Elle a presque constitué une révolution de la façon d'appréhender le financement des enjeux de vie étudiante, autour de grands thèmes, la culture, le sport, la santé, la dimension sociale. Selon la maturité des établissements sur ces sujets, la CVEC les a fait accélérer et a conforté des politiques », déclare Laurent Bordet, vice-président de l'Université d'Angers, à News Tank le 28/03/2022.

Il s'exprime comme coordinateur du réseau des VP vie étudiante, de campus et universitaire dans le cadre d'une série consacrée au bilan des cinq années de [Frédérique Vidal](#) comme ministre de l'Esri.

Il ajoute toutefois avoir « très clairement souhaité voir davantage avancer la mise en place de la CVEC, car il faut que les établissements l'appréhendent et sachent la gérer ».

Également coordinatrice du réseau, Laurence Canteri, vice-présidente de l'Université de Lorraine, indique que « malgré tous ces étudiants qui ont besoin d'aide, nous n'avons pas vu de réforme des aides sociales, pourtant annoncée par le candidat Emmanuel Macron en 2017. On nous en a parlé durant le quinquennat puis rien ne s'est passé ».

Ils pointent par ailleurs des difficultés quant à l'accès au logement et à la restauration universitaire, dans les antennes mais aussi les métropoles universitaires.

Si « désormais la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), avec sa sous-direction de la vie étudiante, commençait à [les] associer de plus en plus, notamment depuis l'arrivée de la nouvelle sous-directrice », elle constate que « ce qui reste en revanche, c'est la longueur et la lenteur de l'adoption

des textes ».

Pour le prochain quinquennat, « l'idéal serait d'avoir une loi de programmation sur les enjeux de vie étudiante, pour s'installer dans le temps long. Notre vigilance est que ce sujet s'installe, ne soit pas un épiphénomène lié à la crise, mais constitue bien des enjeux durables au même titre que la formation, la recherche ou l'international », conclut-il.

« Il faut désormais se poser et mettre les choses en place, tester puis évaluer »

Quel sujet a selon vous le plus avancé ces cinq dernières années sous l'action du Gouvernement ?

Laurent Bordet : La grande nouveauté de ce quinquennat a été la création de la [CVEC \(Contribution de vie étudiante et de campus\)](#) en 2018. Elle a presque constitué une révolution de la façon d'appréhender le financement des enjeux de vie étudiante, autour de grands thèmes, la culture, le sport, la santé, la dimension sociale. Selon la maturité des établissements sur ces sujets, la CVEC les a fait accélérer et a conforté des politiques.

« La CVEC ne suffit pas pour financer les enjeux de vie étudiante et de campus »

La contribution a été un superbe outil, mais le revers de la médaille est, nous y sommes vigilants, qu'elle ne soit pas uniquement un financement supplémentaire. En effet, une partie existait auparavant dans les droits d'inscription pour la santé, et les droits facultatifs pour le sport et la culture. La CVEC ne suffit pas pour financer les enjeux de vie étudiante et de campus dont les besoins dépassent largement la question de cette seule contribution.

Laurence Canteri : C'est également important de rappeler que la CVEC fait partie de la loi [ORE \(Orientation et réussite des étudiants\)](#), ce qui met aussi en avant le sujet, sur lequel de nombreuses universités travaillent, du lien entre vie étudiante et réussite des étudiants. La communauté universitaire est désormais convaincue que la vie étudiante est un facteur de la réussite de nos étudiants et de l'attractivité de nos établissements, c'est une grande avancée.

En outre, la fin de la sécurité sociale étudiante et son intégration au régime général a été un peu compliquée à faire comprendre, notamment pour les étudiants internationaux. C'est désormais rentré dans les habitudes et l'harmonisation est bénéfique.

Par ailleurs, durant la crise sanitaire, en 2020 surtout, mais aussi en 2021, l'utilisation de la CVEC a été un peu détournée de son usage initial — en finançant par exemple des ordinateurs —, mais a permis un coup de projecteur sur la vie étudiante.

La société et les pouvoirs publics se sont rendu compte qu'un étudiant n'avait pas uniquement besoin de lire et d'aller en cours, mais aussi d'avoir un toit, de se nourrir, de se déplacer, etc., et que pour faire face à tous ces frais, une part non négligeable des étudiants s'est retrouvée démunie.

Sur ce point, des choses ont été faites. Il y a aussi le développement de l'accompagnement psychologique, autour de l'axe fort de la santé mentale, avec le dispositif de chèque psy et l'augmentation du nombre de psychologues. Il y a eu un renforcement des aides sociales, et la possibilité de recruter des assistantes sociales. Mais ça ne suffit pas pour résoudre toutes les problématiques des étudiants sur ce volet.

Quel sujet auriez-vous aimé voir avancer davantage ? Qu'est-ce qui selon vous l'en a empêché ?

LB : Nous aurions très clairement souhaité voir davantage avancer la mise en place de la CVEC, car il faut que les établissements l'appréhendent et sachent la gérer. Nous avons reçu le décret d'application de la contribution près d'un an après la loi et n'avons pas pu organiser tous les comités de suivi en raison de la crise. Cette situation a nécessité et nécessite encore pour les établissements une professionnalisation forte de la gestion de la CVEC. L'année 2022 sera finalement l'année test pour les établissements, puisque ce sera la première en condition quasi normale.

En outre, nous avons constaté que plusieurs opérateurs étaient responsables de la contribution, les [Crous \(Centre régional des œuvres universitaires et scolaires\)](#), les établissements... De plus les rectorats sont également concernés, car ils doivent mettre en place les commissions territoriales. Cela pose la question du périmètre des uns et des autres sur ces questions. Le réseau Vécu trouve que la zone est assez grise aujourd'hui pour savoir exactement qui fait quoi.

« La nécessité d'une professionnalisation forte de la gestion de la CVEC »

La crise nous a permis une grande souplesse sur la mise en place de dispositifs sociaux, auxquels les établissements tiennent et qui sont de leur responsabilité. Aujourd'hui nous sommes bien structurés, mais cette question des périmètres et de la manière dont nous pouvons travailler ensemble reste floue.

Lorsque nous avons fermé les universités il y a deux ans, nous ne nous rendions pas compte que nous ne connaissions pas si bien que ce-la nos étudiants et leur vie quotidienne. Personne n'avait anticipé la précarité numérique, la fragilité d'un bon nombre d'étudiants et le fait qu'un accident de vie, pandémie ou événement géopolitique, puisse les faire basculer dans des urgences de précarité. Il a fallu se mettre

très vite en ordre de bataille.

LC : Avec la fin du régime de la sécurité sociale étudiante, la question de notre manière de travailler avec les acteurs sociaux est devenue prégnante. Une convention avec la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) en attente depuis fin 2020 a finalement été signée le 17/03/2022 avec une déclinaison également attendue au niveau local pour travailler avec les caisses primaires d'assurance maladie. Nous avons toutefois travaillé sur l'information aux étudiants, et les CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) ont dû s'adapter sur les sujets étudiants.

« Malgré tous ces étudiants qui ont besoin d'aide, nous n'avons pas vu de réforme des aides sociales »

Par ailleurs, malgré tous ces étudiants qui ont besoin d'aide, nous n'avons pas vu de réforme des aides sociales, pourtant annoncée par le candidat Emmanuel Macron en 2017. On nous en a parlé durant le quinquennat puis rien ne s'est passé.

Nous voulons aussi travailler avec les acteurs et la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) sur la question de la définition de la vie étudiante, ce qui est assez difficile. Il faut également travailler en amont avec le Résosup (Réseau des observatoires de l'enseignement supérieur) le

réseau des observatoires des universités et l'OVE (Observatoire national de la vie étudiante) pour quantifier et qualifier, et pouvoir ensuite enclencher la réforme des aides sociales.

LB : Cela pose la question du pilotage de la vie étudiante et de campus, pour laquelle nous devons pouvoir nous appuyer sur des indicateurs. La question de la précarité doit constituer un sujet à part entière, mais collectivement nous devons commencer à travailler sur d'autres sujets, tout le monde a vraiment besoin de ça. Sur la question du pilotage, le réseau défend le fait que les universités en soient les principaux opérateurs, ce qui supposerait une modification du code de l'éducation pour inscrire la vie étudiante dans leurs missions fondamentales.

Les questions du logement et de la restauration ont aussi été fortement discutées ces cinq dernières années, notamment pendant la crise sanitaire...

LB : En effet, le logement a également été un point noir de ces cinq dernières années. Angers est touché depuis plusieurs années par cette problématique, mais celle-ci touchait quasiment toutes les villes étudiantes à la rentrée 2021. Or le logement est l'une des conditions *sine qua non* de la réussite, tandis que l'augmentation des loyers pèse énormément sur les budgets étudiants et de leurs familles.

Du côté des Crous, il faudrait une augmentation significative du nombre de logements dans les villes, ce qui témoigne d'un manque d'anticipation que nous avons tous ressenti à partir de 2018. Quel message envoyons-nous à la génération 2000-2001 dont nous savions tous qu'elle serait plus importante ? C'est un gros loupé, face auquel il faut vraiment mettre un coup d'accélérateur !

Par ailleurs, le réseau est très attentif à l'égalité de services dans les campus délocalisés. Là aussi, nous avons constaté que la restauration est un énorme problème, exacerbé avec la mise en place du repas à 1 € dans les RU (Restaurant universitaire). Si l'État considère réellement les enjeux de vie étudiante, alors pourquoi l'accès à tous ces services reste difficile ? Il faut s'interroger sur les moyens mis sur les antennes universitaires.

LC : L'accès à la restauration universitaire est un sujet aussi dans les métropoles, où certains sites peuvent être éloignés des structures de restauration. Lorsqu'il n'y a pas assez de structures, nous ne savons pas faire autrement. Il faut que nous travaillions main dans main avec les établissements, les Crous et les collectivités territoriales.

Comment qualifiez-vous l'évolution des relations entre le ministère et les opérateurs ces cinq dernières années ?

LC : Les relations avec le Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) étaient, au départ, centrées sur le cabinet, les vice-présidents étaient peut-être moins impliqués. Désormais la Dgesip, avec sa sous-direction de la vie étudiante, commencer à nous associer de plus en plus, notamment depuis l'arrivée de la nouvelle sous-directrice. C'est une évolution très importante qui nous permet de faire directement des propositions au ministère.

Ce qui reste en revanche c'est la longueur et la lenteur de l'adoption des textes. Nous avons souvent attendu les textes et circulaires de la direction générale, nous en avons souffert parfois notamment pendant la crise où les adaptations devaient être immédiates. Tout le monde faisait comme il pouvait, mais cela a eu un impact au sein des établissements.

« La longueur et la lenteur de l'adoption des textes »

LB : A contrario, durant la crise, quand il nous a été demandé de remplir les tableaux de bord de suivi de la CVEC, toutes les deux semaines, alors que nous faisons déjà beaucoup à cette période, cela a pu crisper. De même, le décalage de certaines circulaires dans le temps ou des demandes faites le vendredi soir ont pu être mal perçues.

Nous sommes convaincus de la volonté mutuelle de travailler et de tenir compte des relations locales, mais ce n'était parfois pas possible d'être en capacité de s'adapter du jour au lendemain.

Au regard des cinq années de Frédérique Vidal à la tête du ministère, pensez-vous qu'avoir une ancienne

présidente d'université comme ministre a constitué un atout pour l'écosystème ou pas ? Comment qualifiez-vous globalement son action ?

LB : Le fait d'avoir une ministre ancienne présidente d'université est un atout, mais il ne s'agissait pas de n'importe quel établissement. Ces dernières années nous ont enseigné que les établissements sont différents, et qu'une université Idex (Initiative(s) d'excellence) n'est pas une université de proximité. Un parcours au sein d'une telle université a forcément pu biaiser la vision sur les réalités de terrain.

LC : En revanche, comme ancienne présidente d'université, sa faiblesse a été son manque d'expérience politique, ce qu'on a senti dans les arbitrages entre le Mesri, et les autres ministères (Bercy, MSS (Ministère des solidarités et de la santé)...). Cela a été un peu difficile, et il y a eu des incompréhensions sur certaines décisions.

Les universités sont autonomes, mais il faut aussi nous faire confiance. Ce quinquennat a vu arriver de très nombreuses réformes, pas uniquement dans le champ de la vie étudiante, qui ont mis nos équipes en grande tension. La crise Covid n'était bien sûr pas prévue, mais nous étions contents lorsqu'il y avait un mois sans aucun nouveau texte. Il faut désormais se poser et mettre les choses en place, tester puis évaluer. Il faut entendre l'épuisement très fort des communautés.

Quel est votre regard sur l'action du gouvernement pendant la crise Covid ?

LC : Nous n'avons pas compris la différence de traitement entre les étudiants en établissements d'enseignement supérieur et les élèves en BTS (Brevet de technicien supérieur) et CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) qui pouvaient aller en cours alors que les universités étaient fermées. Or l'université n'est pas composée que d'amphithéâtres de 500 étudiants, il y a aussi des TD (Travaux dirigés), des TP (Travaux pratiques) et des petites promotions de master avec autant voire moins d'effectifs qu'en CPGE.

En outre, face aux mesures qui ont tardé, notamment l'aide de 200 € ou encore l'augmentation du nombre de psychologues, tous les établissements se sont heureusement mobilisés dès le premier jour sans attendre les arbitrages ministériels.

Enfin, nous n'avons pas compris qu'on nous demande d'utiliser notre CVEC, sur des sujets qui ne concernaient pas directement la vie étudiante alors que cela entrainait en contradiction avec ce qui avait été l'objet même de la contribution à sa création.

LB : Nous avons en réalité la sensation qu'il y a eu des mesures excellentes, comme le repas à 1 € ou le chèque psy, mais avec un train de retard. Les établissements ont géré durant les six premiers mois de la crise, ils ont mis les moyens.

Sur la précarité numérique étudiante par exemple, des actions auraient pu être mises en place pour septembre 2020, en anticipation du deuxième confinement, mais nous nous sommes retrouvés avec très peu de solutions au niveau national.



Des mesures excellentes
mais avec un train de
retard »

Pour le tutorat étudiant, les premiers échanges nous avaient permis de comprendre que nous aurions un financement mais que l'organisation serait la plus souple possible, puis des contraintes sont arrivées alors que nous avons commencé à nous organiser. Entre la décision prise à un très haut niveau et la réalité de réalisation sur le terrain, dans sa diversité, il y a souvent eu un écart important.

Il ne faudrait pas croire que la crise est derrière nous et que nous allons revenir à fonctionnement normal. Il faut avoir une très grande vigilance sur les bacheliers 2022, pour lesquels il est encore temps de mobiliser des dispositifs leur permettant d'intégrer sereinement le supérieur. La question de la santé mentale est aussi un sujet qui va s'installer durablement.

Que faire évoluer pour le prochain quinquennat ?

LB : Le sujet phare sera la manière de développer massivement de l'emploi étudiant sur les campus. Les universités sont assez bien placées pour connaître l'équilibre à trouver avec les études, nous avons des besoins, et toutes les questions de pairs à pairs sont essentielles.

LC : Il faut également des moyens pour développer toutes les infrastructures de vie étudiante, le logement, l'accès à la restauration, afin de créer une réelle équité sur le territoire. Il faut également renforcer les SSU (Service de santé universitaire), sur le volet prévention mais aussi sur les soins.

LB : L'idéal serait d'avoir une loi de programmation sur les enjeux de vie étudiante, pour s'installer dans le temps long. Notre vigilance est que ce sujet s'installe, ne soit pas un épiphénomène lié à la crise, mais constitue bien des enjeux durables au même titre que la formation, la recherche ou l'international.



Une loi de programmation
sur les enjeux de vie
étudiante »



Réseau des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire (VP Vécu)

Catégorie : Groupement professionnel

Général

Date de création	Octobre 2018
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Proposer un accompagnement de pair à pair, via une solidarité entre tous les acteurs politiques de la vie universitaire et de la vie étudiante et l'échange de bonnes pratiques.• Porter la voix collective des acteurs politiques dans le domaine de la vie étudiante et de la vie universitaire, avec un rôle de conseil auprès des partenaires et tutelles.
Membres	70 vice-présidents membres
Gouvernance	Coordinateurs : Laurence Canteri (Université de Lorraine) et Laurent Bordet (Université d'Angers)

Fiche n° 13272, créée le 29/03/2022 à 09:00 - Màj le 29/03/2022 à 09:09

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »